

Service d'aide aux déplacements en milieu rural

Territoire

Région : Picardie
 Département : Aisne
 Préfecture : Laon
 Population :
 Nombre de communes : 18

Descriptif de l'association

Le Foyer Rural Intercommunal des Sources de l'Escaut a été créé en 1968 avec des statuts modifiés en 2001. L'association est fédérée à la Fédération Départementale des Foyers ruraux de l'Aisne et donc à la Confédération Nationale des Foyers Ruraux. Son objet général est l'animation et le développement du territoire communal, intercommunal et cantonal. Elle est organisée en six sections : troisième âge, travaux manuels, danse country, jeu de table, rassemblement moto et un service d'aide aux personnes par l'aide aux déplacements. Les publics bénéficiaires sont issus de l'intercommunalité voire du canton. Les adhérents qui sont des personnes physiques sont au nombre de 112. Un salarié assure le service de déplacement (0,70 ETP).

Maitre d'œuvre: Foyer Rural Intercommunal des Sources de l'Escaut

Contact

Président : **Luc GONTHIER**
 Salariée : **Monique RICHARD**

Tél: 03.23.66.28.23

Mail:

Site:
www.gouy02.skyblog.com

Adresse: 1 rue Neuve 02 420 GOUY

Les partenaires techniques :

GRIEP
 La Maison de l'emploi de Bohain

Les partenaires financiers :
 FSE 10B, Conseil Régional de Picardie, Fondation de France

Contexte

Le secteur est celui du canton du Catelet dans le département de l'Aisne. 18 communes rurales sont concernées. L'idée d'un service d'aide aux déplacements à la disposition des personnes âgées, isolées ou socialement défavorisées sur le territoire cantonal vient de l'ancienne présidente aujourd'hui salariée qui a constaté les difficultés de déplacement de ses voisines, notamment des mamans veuves, sans permis. De plus, elle a constaté le caractère peu adapté en terme d'horaire et de destination des transports public à tout un pan de la population qui n'a pas les moyens d'accéder au service des taxis ou d'avoir un véhicule personnel. Enfin, le constat du vieillissement de la population avec une surreprésentation des femmes seules et l'absence de solidarité familiale sont venus confirmer la nécessité de ce type de service. Lors de l'AG 2006, le service a été proposé comme activité de l'association et cela fut accepté à l'unanimité.

Objectifs Initiaux

Les objectifs de ce service sont de favoriser la mobilité dans l'environnement de proximité, de renforcer les liens de solidarité et de participer à une nouvelle dynamique sociale. L'objectif 2007 était de 800 déplacements. La réalisation sur l'année 2007 a été de 1108 déplacements.

Présentation de l'initiative

Le service d'aide aux déplacements à la disposition des personnes âgées, des personnes isolées et/ou socialement défavorisées sur le territoire cantonal consiste en un service de « taxi social ». L'association dispose d'un véhicule et d'un chauffeur qui effectue sur réservation

des déplacements dans le canton et notamment à St Quentin. Ce service ne se résume pas à l'aide au déplacement. En effet, la personne qui conduit se définit comme accompagnatrice. L'espace clos du véhicule favorise aussi une relation sur le mode « je me confie » qui demande éthique et déontologie pour être respectueux de la parole. De plus, là où le taxi repart, l'accompagnateur du service du foyer reste avec la personne si elle le souhaite notamment à l'hôpital. Enfin, l'accompagnatrice peut faire le lien vers d'autres services à la personne en fonction des situations. Les déplacements peuvent comprendre les temps d'attente notamment à l'hôpital pour ramener la personne : c'est pourquoi, c'est un service de déplacement mais aussi d'accompagnement. 46 % des déplacements sont liés à la santé, 9 % pour des RDV auprès des organismes publics (ASSEDIC, ANPE,), 26 % sont réservées aux courses, 9 % aux visites diverses : à la famille, aux malades, 2,5% pour le coiffeur, 3 % vers la gare, 1,5% justice. Le coût au départ était de 4€ par déplacement aujourd'hui il est de 8€. S'il n'y avait pas de financements publics le coût du service serait de 17 à 18 euros. Il fonctionne de 9H à 18H, du lundi au samedi. Ces règles peuvent ponctuellement s'adapter à la demande. Ce service a été cofinancé par la mesure 10B du Fond Social Européen pour le fonctionnement. Dans ce cadre pas d'investissement dans un véhicule, le véhicule est donc loué depuis trois ans. Le financement pour achat potentiel du véhicule est possible dans le cadre du FEADER. L'emploi d'accompagnatrice est soutenu par un dispositif d'emploi solidaire à la région Picardie. Ce projet a reçu un prix de La Fondation de France dans le cadre des appels à projet « s'unir pour agir » de 4000€ .

Difficultés rencontrées

La relation avec la « concurrence ». L'environnement concurrentiel privé : ambulances et taxis n'ont pas vécu ce dispositif comme une concurrence après explication et visibilité du service car cela concerne la population qui ne prend pas les taxis faute de moyens. Par contre, il y a potentiellement une concurrence avec les collectivités. L'association a appris par la presse que la communauté de communes prévoyait l'achat d'un mini-bus pour le lancement d'un projet « transport à la demande » dans le cadre des pôles d'excellence rurale. De plus, une tension existe avec la mairie liée à un conflit interpersonnel entre la salariée et le maire. Elle était son ancienne adjointe et elle s'est présentée contre le maire qui a été réélu. Cela entraîne l'absence de financements municipaux nécessaires à l'obtention de financements régionaux notamment.

Atouts pour le lancement d'un tel dispositif

Facilitation : Le financement dans le cadre FSE 10B couplé à un accompagnement du GRIEP (GROUPEMENT RÉGIONAL DE L'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE EN PICARDIE) dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement et de la gestion de la mesure 10B a été utile ainsi que les idées de sollicitation de partenaires.

La capacité d'écoute et la bonne connaissance du tissu associatif, administratif et social local de l'accompagnatrice est fondamentale.

Impact/plus-value pour le territoire

Ce dispositif associatif d'aide aux déplacements de personnes fragilisées permet de faciliter l'accès aux droits de ces personnes (droit à la santé, facilitation du retour à l'emploi, droit à une sociabilité...) car il présente une dimension « accompagnement » que n'aurait pas un service de taxi privé ni un service de navette communale.

La structure a la parole...

« Si ce service était gratuit cela ne marcherait pas. Il ne serait pas compris par la population comme de la mendicité, de la stigmatisation sociale »...